



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

Annick GIRARDIN  
député  
conseiller territorial  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

**PERMANENCE SAINT-PIERRE**

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

**TÉLÉPHONE**

05 08 41 99 98

**TÉLÉCOPIE**

05 08 41 99 97

**ADRESSE ELECTRONIQUE**

[ecrire@annickgirardin.fr](mailto:ecrire@annickgirardin.fr)

**ASSEMBLEE NATIONALE**

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

**TELEPHONE**

01 40 63 15 39

**TELECOPIE**

01 40 63 15 40

**ADRESSE ELECTRONIQUE**

[agirardin@assemblee-nationale.fr](mailto:agirardin@assemblee-nationale.fr)

**BLOG**

[www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

Paris, le 23 septembre 2008

M. Jean-Pierre BERÇOT  
Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon

SAINT-PIERRE

Monsieur le Préfet,

J'ai évoqué ce jour avec le Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer M. Yves JEGO, en présence du sénateur DETCHEVERRY, la question épineuse du transport maritime en fret, et tout particulièrement la période transitoire que nous connaissons actuellement avec la réquisition de la société « TMS ». Le Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer a souhaité que les parlementaires se rapprochent de vous pour vous faire part de cet échange en toute transparence et vous renouveler notre demande.

En effet, la crise profonde et grave du transport que traverse actuellement Saint-Pierre-et-Miquelon souligne à quel point ce problème récurrent est un des facteurs majeurs qui pénalisent l'économie de notre archipel. Aujourd'hui, la phase de transition actuelle doit être mise à profit pour penser le nouveau dispositif dans un climat serein, propice à la concertation.

Or, un tel climat impose, le temps de la réflexion, le gel des tarifs pratiqués : pas d'augmentation du BAF au-delà des deux premiers voyages, maintien des taux actuels et de la tarification spécifique pour les produits arrivant de Métropole, et ce **pour l'ensemble des clients importateurs** répondant à des critères spécifiques de volume, de manière à ce que le dispositif soit équitable pour tous les acteurs et traduise de façon concrète l'impératif de **continuité territoriale**.

Dans le cas contraire, le risque avéré de flambée d'un coût de la vie déjà bien supérieur à la Métropole, et bien difficile à supporter, conduira à des tensions et un mécontentement populaire peu favorables au travail collectif et serein qui s'impose sur ce dossier.

C'est donc un tel **gel des coûts** que j'ai l'honneur de vous demander, afin de créer les conditions de la mise en place d'un **nouveau système**, car au-delà de la future « DSP », c'est sans doute tout un système qu'il faudra repenser.

Par ailleurs, je sollicite la désignation d'un logisticien du transport maritime, pour accompagner le travail de réflexion vers ce nouveau système de transport que nous appelons tous de nos vœux.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma haute considération.

Annick Girardin